



PEINTURES

LASURES

VERNIS

FONCTION DÉCORATIVE

REMISE DU CHANTIER AU PEINTRE

REFERENCES
NF P74-201
(NF DTU 59.1)

& FICHES
TECHNIQUES
PRODUITS

- Les locaux comportant les éléments à peindre doivent être **propres, accessibles** dans leur totalité, vidés de tous éléments ou objets matériels et gravats provenant d'autres corps d'état, et leur accès doit être réservé au peintre.
- Les travaux et installations des autres corps d'état sont **protégés par les corps d'état concernés**.
- **Le clos et le couvert sont assurés.** Les locaux sont correctement chauffés et ventilés afin d'être à même de respecter les conditions d'exécution.
- La mise en peinture des menuiseries (portes, fenêtres) ne peut être faite qu'après **mise en jeu des parties mobiles** et calfeutrement si nécessaire au mastic.
- Le peintre doit être informé de **la nature du bois**, de ses **traitements éventuels** (anticroyptogame, ignifuge...) et de **la nature de la couche d'impression d'atelier** (le cas échéant), afin de s'assurer de leur **compatibilité** avec le système de peinture utilisé.
- **L'état des subjectiles est conforme** aux exigences correspondant à leur nature (article 5 du NF DTU 59.1 P1-1) et au degré de finition souhaité par le maître d'ouvrage, sans autres travaux préparatoires et d'apprêt que ceux prévus à l'article 6 du NF DTU 59.1 P1-1.
- Un lieu de **stockage** des produits doit être prévu, **à l'abri du gel et des températures supérieures à 35°C**.

ENVIRONNEMENT

Température ambiante
et du subjectile comprise
entre **8 et 35°C**



**Subjectile sain,
sec, propre, non
taché**

Taux d'humidité en
masse du subjectile bois
inférieur à 12%
(10% pour les locaux
chauffés de façon
continue)

Locaux ventilés



Hygrométrie
ambiante
inférieure à 70%



PRÉPARATION DES SUPPORTS



SUBJECTILES CONCERNÉS
bois massifs, panneaux à base de bois, anciennes peintures lasures et vernis en bon état

Nettoyage, dépeussierage, dégraissage pour les bois tropicaux ou résineux, et préparation des fonds conformément aux **tableaux 14, 15 et 25 de l'article 6** du NF DTU 59.1 P1-1 suivant la nature du fond et l'état de finition souhaité **A, B ou C**.

IMPORTANT

CERTAINS BOIS NÉCESSITENT UNE IMPRESSION ISOLANTE OU SPÉCIFIQUE

Application du système de peinture

selon tableaux de l'article 6 du NF DTU 59.1 P1-1 en fonction de l'état de finition souhaité et indications spécifiques des fiches techniques des produits utilisés

Etats de finition

Finition C : reflète l'état du subjectile, défauts locaux tolérés (embus, reprises...). Pour les peintures, l'aspect est poché ou structuré.

Finition B : planéité initiale non modifiée, quelques défauts admis. Pour les lasures et vernis, les pores du bois sont visibles. Pour les peintures, l'aspect est poché ou structuré.

Finition A : très légers défauts d'aspect tolérés. Pores du bois peu apparents. L'aspect est uniforme, légèrement poché ou lisse. Le rechampissage ne présente pas d'irrégularités.

MISE EN ŒUVRE

RÉALISATION D'UNE SURFACE DE RÉFÉRENCE

validée par le maître d'ouvrage et conservée jusqu'à la réception des travaux

Matériel adapté à la phase aqueuse ou solvant



Pistolet



Rouleau



Brosse

selon indications spécifiques de la fiche technique du produit utilisé, afin d'obtenir les consommations requises

Délai de séchage

De manière générale à 23°C /HR 50%



Acrylique
Recouvrable
8h



Mixte
Recouvrable
12h



Alkyde
Recouvrable
24h

à vérifier sur la fiche technique du produit utilisé

LIVRAISON

- La remise en service des locaux ou la poursuite de travaux par d'autres corps d'état ne doit s'effectuer qu'après **séchage (sec au toucher au moins)** du système de peinture et réalisation de la **réception des travaux**.
- La réception des travaux doit avoir lieu avant toute utilisation des locaux. Elle doit être exécutée conformément aux dispositions de la norme NF P03-001
 - observation à **2 m** de distance minimum, incidence de la lumière **70 à 110°**
 L'état de finition des surfaces doit être conforme au devis descriptif et à la surface de référence.

Nota : la limite entre l'extérieur et l'intérieur des menuiseries peut-être définie en cas de besoin par les croquis de l'annexe B du NF DTU 59.1 P1-1.

IMPORTANT

LES SURFACES NE DOIVENT PAS ÊTRE SOUMISES À EMPOUSSIERÈMENT DEPUIS LE DÉBUT DES TRAVAUX JUSQU'AU SÉCHAGE DE LA DERNIÈRE COUCHE (SEC AU TOUCHER AU MOINS)

